



# ETHANOL ABSOLU DENATURE

SI039.1L – SI039.2.5L

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 25.02.2019

Date d'impression : 25.02.2019

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Ethanol absolu dénaturé  
Code Produit : SI039.1L – SI039.2.5L  
Numéro CAS : 64-17-5  
Numéro REACH : 01-2119457610-43-XXXX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire  
Fabrication de substances  
Solvants, détergents

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**  
15 Avenue des grenots  
91150 ETAMPES  
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72  
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74  
Adresse e-mail : [chimie@sordalab.com](mailto:chimie@sordalab.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Liquides inflammables (Catégorie 2), H225

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### **Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008**

Pictogramme



Mention d'avertissement

**Danger**

Mention de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations Additionnelles sur les Dangers

Aucun(e)

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Formule :  $C_2H_6O$

Poids moléculaire : 46.07 g/mol

#### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
<b>Ethanol / Alcool éthylique</b>		
N° CAS 64-17-5	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; H225, H319	≥ 90% - ≤ 100%
N° CE 200-578-6		
N° Index 603-002-00-5		
N° REACH : 01-2119457610-43-XXXX		
<b>Butanone-2 / Méthyléthylcétone</b>		
N° CAS 78-93-3	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H225, H319, H336	< 1,5%
N° CE 201-159-0		
N° Index 606-002-00-3		
<b>Propanol-2 / Isopropanol / Alcool isopropylique</b>		
N° CAS 67-63-0	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H225, H319, H336	< 1,5%
N° CE 200-661-7		
N° Index 603-117-00-0		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### **5.4 Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour les précautions, voir section 2.2

## **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage: Liquides inflammables

## **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5000 ppm 9500 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Valeurs limites indicatives		
		VME	1000 ppm 1900 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites indicatives		
Butanone-2	78-93-3	STEL	300 ppm 900 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Indicatif		
		TWA	200 ppm 600 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
		Indicatif		
		VME	200 ppm 600 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	300 ppm 900 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
Propanol-2	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites indicatives		

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343mg / kg PC / j
Travailleurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	343mg / kg PC / j
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartiment	Valeur
Eau de mer	0,79 mg/l
Eau douce	0.96 mg/l
Sol	0.63 mg/kg
Sédiment d'eau douce	3.6 mg/l
Station sur site de traitement des eaux usées	580 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU).

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

#### Protection du corps

Vêtements étanches, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

#### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	Alcoolique
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	-114°C

f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78°C
g) Point d'éclair	14°C c.f.
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Supérieure: 15 %(V) Inférieure: 3,5 %(V)
k) Pression de vapeur	59 hPa à 20°C
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	0.789 g/cm <sup>3</sup> à 25°C
n) Hydrosolubilité	Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	-0.35 log POW (Ethanol)
p) Température d'autoinflammabilité	425°C
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	1,2 mPas
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

## **9.2 Autres informations concernant la sécurité**

Donnée non disponible

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Donnée non disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Métaux alcalins, Ammoniaque, Oxydants, Peroxydes.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Autres produits de décomposition : Donnée non disponible - En cas d'incendie : voir section 5

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - 10470 mg/kg (Ethanol)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 30000 mg/l (Ethanol)

DL50 Dermale - Lapin - 15800 mg/kg (Ethanol)

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin (Ethanol)

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 24 h (OCDE ligne directrice 404)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin (Ethanol)

Résultat: Irritation modérée des yeux (OCDE ligne directrice 405)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible (Ethanol)

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible (Ethanol)

### **Cancérogénicité**

Cancérogénicité - Souris - Oral(e)

Tumorigénique: Tumorigénique équivoque selon les critères du RTECS - Foie: Tumeurs

Sang: Lymphomes notamment la maladie de Hodgkin (Ethanol)

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme (Propanol-2)

### **Toxicité pour la reproduction**

Toxicité pour la reproduction - Humain - femelle - Oral(e)

Conséquences pour le nouveau-né: Indice d'Apgar (uniquement pour les humains)

Conséquences pour le nouveau-né: Autres mesures ou conséquences néonatales

Conséquences pour le nouveau-né: Dépendance (Ethanol)

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible (Ethanol)

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible (Ethanol)

### **Information supplémentaire**

RTECS: donnée non disponible

Dépression du système nerveux central, narcose, lésion au cœur, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. (Ethanol)

Foie - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme (Butanone-2)

Reins - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme (2-Propanol)

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 14200 mg/l - 96 h (Ethanol)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 5012 mg/l - 48 h (Ethanol)

NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 9,6 mg/l - 9 d (Ethanol)

Toxicité pour les algues

CE50 - Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) - 275 mg/l - 72 h (Ethanol) (OCDE Ligne directrice 201)

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité Résultat: 95 % - Facilement biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible (Ethanol)

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

ADR/RID: 1170

IMDG: 1170

IATA: 1170

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: ETHANOL

IMDG: ETHANOL

IATA: Ethanol

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Donnée non disponible

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.



## **SECTION 16: Autres informations**

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### **Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.